



Procédure pour engager RCP Avocat

Par **vector**, le **04/07/2017** à **10:14**

Bonjour,rrrrrrr Voici ma question : ayant engagé la rcp de mon avocat auprès de l'assureur du Barreau de Paris , cet assureur a rejeté ma demande bien que le sinistre de 10 000 avait été créé par une décision de la cour d'appel en effet j'ai dû restituer une indemnisation de 10 000 e car en première instance cet avocat n'avait pas fait précéder sa requête devant le TA d'un recours indemnitaire en contentieux.rn Ce refus de l'assurance ne tient pas compte de la décision de justice (absence de recours indemnitaire initial) mais du simple fait que je m'étais séparé des services de cet avocat alors que la procédure était pendante!!!!rn Donc maintenant contre qui me retourner : cet avocat ou son assureur le courtier du Barreau et deuxième question: quelle juridiction Tribunal d'Instance ou grande Instance ? a 10 000 e ou est la séparation (comment cela s'entend t il plus ou moins de 10 000?)rn F.xxxx **anonymisation**